



DANS CE  
NUMÉRO :

Editorial	1
Commissions extra-municipales	1
Du côté des écoles	2
Plan local d'urbanisme	2
Le photovoltaïque	3
Les élus de l'opposition	4
Le développement économique	5
Le banquet républicain	6
Devoir de Mémoire	6

## EDITORIAL d'Alain DECANIS

Cela fait maintenant deux ans que nous sommes élus, et cela fait aussi longtemps que les droits élémentaires de l'opposition sont bafoués.

La loi dit que dans les communes de plus de 3 500 habitants l'opposition doit avoir un local. On nous l'a refusé. Nous avons donc engagé une procédure auprès du Tribunal Administratif. Ils savent bien que nous aurons gain de cause, mais dans deux ou trois ans, c'est-à-dire une fois notre mandat quasiment terminé...

La loi dit que des commissions doivent être formées pour préparer les séances du conseil municipal. Elles ont bien été créées mais jamais réunies...

La loi dit que les pièces relatives aux marchés publics

doivent être communiquées à tout citoyen qui en fait la demande. Pour pouvoir les consulter, il nous a fallu, après de multiples demandes restées sans réponse, saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs qui a statué en notre faveur.

A travers ces quelques exemples, vous aurez compris que le respect de la démocratie et du droit n'est pas le souci premier de la majorité.

Dans ce contexte difficile, nous continuons néanmoins à œuvrer pour remplir au mieux le mandat que vous nous avez confié et qui consiste à :

- réunir un maximum d'éléments sur les dossiers relatifs à la

vie de la commune, ce qui n'est pas une petite affaire compte tenu de l'opacité dans laquelle ils sont élaborés.

- analyser, afin de déterminer ce qui va dans le sens de l'intérêt général,
- vous informer.

*Vous pouvez compter sur nous pour continuer dans ce sens jusqu'à la fin du mandat que vous nous avez confié.*

*Alain Decanis*



## Les Commissions Extra Municipales

Depuis les élections nous ne sommes convoqués en Mairie que pour participer aux conseils municipaux, c'est-à-dire pour faire de la figuration, car tout est bouclé d'avance. Après avoir passé plus d'une année à demander, en pure perte, la réunion des commissions municipales, nous avons décidé de travailler avec tous ceux qui le souhaitent, dans le cadre de commissions extramunicipales. Cette année deux thèmes ont été retenus par les parti-

cipants : le PLU et le centre-ville.

Les commissions se réunissent tous les derniers vendredis du mois, à 18h30, dans une salle communale (le lieu est indiqué sur notre site Internet dès que la salle nous est attribuée par les services municipaux, on peut également en prendre connaissance en appelant le 04 94 59 41 01). Tous ceux qui sont intéressés (y compris les conseillers de la majorité

car nous ne pratiquons pas l'ostracisme) sont les bienvenus.



Commission Extra municipale sur le PLU - Avril 2010-

La commune compte sept écoles publiques qui n'ont ni la même histoire, ni les mêmes problèmes, mais qui ont toutes le même interlocuteur : la Mairie. En effet, c'est elle qui met les locaux à disposition et qui est chargée de leur entretien. Les trois conseils d'écoles annuels sont généralement des moments privilégiés où enseignants, parents et mairie se retrouvent autour d'une table pour évoquer sereinement les problèmes et apporter des solutions durables. C'est une règle dans bien des communes, mais rarement à Saint-Maximin. En effet, le sentiment qui prédomine dans les équipes enseignantes et chez les associations de parents d'élèves est de reposer

toujours les mêmes questions aux conseils qui ne sont que des redites des précédents. Ainsi, les réponses sur les gros dossiers sont rarement claires, quand elles existent. De plus, il est souvent difficile de savoir si les demandes sont acceptées ou pourquoi elles sont refusées. Cela est d'autant plus inquiétant quand il s'agit de questions de sécurité. Cette année a connu un point paroxysmique avec l'apparition d'une véritable « guerre ouverte » entre élus et chefs de services en charge des questions scolaires, ce qui a perturbé sévèrement le travail de bien des écoles. Lorsqu'on y ajoute les absences répétées des personnels

compétents sur les travaux, les garderies et les cantines aux différents conseils, la frustration des enseignants et des parents est à son comble. Ce peu de considération et cette ambiance délétère ne peuvent avoir de répercussion positive sur les écoles et sur la scolarité des élèves. Seuls, la restauration du dialogue, l'ouverture d'esprit et le respect mutuel peuvent ramener un climat de confiance nécessaire à la bonne marche de nos établissements, et par là même contribuer à l'épanouissement de nos enfants en leur offrant les meilleures conditions d'accueil.

## Le Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du PLU en date du 22 octobre 2008. C'est une décision importante, d'autant plus que la loi interdit les modifications de l'ancien POS depuis le 31 décembre 2009.

Trois étapes doivent être respectées pour permettre une présentation au public de l'état d'avancement du projet. Elles doivent justifier d'une parfaite cohérence entre elles à tout moment de la procédure:

- le rapport de présentation: Il doit expliciter et justifier les choix d'aménagement ainsi que leurs cohérences en fonction des diagnostics élaborés sur des critères, des objectifs et des prévisions. Il intègre une analyse de l'état initial de l'environnement,
- le Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Ce document est important car il définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme relatives à l'organisation générale du territoire communal. C'est le projet politique de la collectivité locale pour une durée de 10

à 20 ans. Il constitue l'essentiel de l'évolution de l'ancien POS. Il présente l'argumentation qui permettra de justifier le futur zonage et le règlement applicable.

-l'élaboration d'une cartographie et d'un règlement en adéquation avec le PADD.

Deux mois avant l'approbation du projet définitif le conseil municipal doit débattre sur les objectifs généraux puis arrêter par délibération le projet de PLU.

Le projet instruit est à nouveau soumis pour avis aux personnes associées qui ont un délai de 3 mois pour donner un avis.

A ce stade une enquête d'utilité publique (délai d'un mois) est organisée, le tribunal administratif désigne un commissaire enquêteur. Chacun peut de nouveau se prononcer sur le document produit. Après approbation par le conseil municipal, le PLU est mis à disposition du public. Il est exécutoire un mois après sa transmission au préfet.

Il est étonnant qu'à ce jour rien ne soit avancé, aucune étude. Il a fallu attendre le 15

décembre 2009 pour que la commune lance le marché lui permettant de recruter le cabinet chargé de l'élaboration du PLU.

A cette vitesse et vu la complexité du document à réaliser, il n'est pas prêt de voir le jour. Il est pourtant essentiel, car aucune modification du POS actuel ne pourra plus être menée, y compris pour de futurs équipements publics nécessaires !

Si la délibération du 22 octobre 2008 n'est qu'un effet d'annonce, sans volonté politique d'associer la population à la démarche, le résultat sera rapidement catastrophique, car au-delà des textes, comment peut-on bâtir l'avenir d'une commune en catimini, sans concertation avec tous ceux qui y vivent ?

En attendant, nous invitons tous ceux qui souhaitent participer à une véritable réflexion sur le Saint Maximin de demain, à **rejoindre la commission extra municipale sur le PLU qui se réunira le vendredi 28 mai 2010 à 18h30** (voir les commissions extra-municipales page 1)



Vue aérienne de Saint Maximin centre

# Le développement économique et l'emploi

Pendant longtemps Saint Maximin a conservé une structure rurale, avec un tissu économique limité à quelques petits commerces regroupés autour du centre ancien, quelques grandes surfaces alimentaires et des entreprises liées essentiellement aux secteurs du bâtiment et de l'automobile sur la zone de la route d'Aix.

Ces dernières années on a assisté à une multiplication des zones commerciales qui ont permis aux consommateurs de trouver sur place une offre beaucoup plus variée de produits et de services, et donc de réduire l'évasion fiscale.

Toutefois, en matière de création de richesses et d'emplois, le résultat n'est pas très concluant : les recettes fiscales de la commune sont toujours faibles et le taux de chômage n'a jamais été aussi élevé.

De plus on constate que de nombreux locaux commerciaux restent vacants, tant dans le centre ville que dans les zones.

Dans ce contexte, est-il raisonnable de vouloir sacrifier un site naturel boisé de 85 hectares situé au pied du Mont Aurélien, de part et d'autres de la DN7 en limite de Pourcieux, pour y aménager une nouvelle zone destinée à recevoir du commerce et de la logistique ?

Est-il raisonnable d'attenter ainsi à notre environnement immédiat pour implanter des activités aussi consommatrices de foncier que des bases logistiques ?

Nous considérons que l'espace commercial est aujourd'hui suffisant et que la priorité en matière de développement économique doit être la création d'emplois, pour les jeunes notamment.

C'est pourquoi nous préconisons :

- l'abandon du projet de zone en limite de Pourcieux afin de préserver notre environnement et éviter que ne soit défigurée notre entrée de ville.
- d'aménager en un lieu plus res-

pectueux de la nature et de notre cadre de vie, une zone du type de celle de Rousset, destinée à accueillir des entreprises à forte valeur ajoutée.

Seul un aménagement de ce type peut nous permettre d'accroître véritablement les ressources financières de la collectivité, et surtout de créer des emplois en nombre.

-de mener en parallèle une politique vigoureuse en matière d'aménagement urbain visant à développer et accroître l'offre commerciale en centre ville.

Au delà de sa fonction économique, il nous paraît indispensable de sauvegarder ce dernier, pour maintenir un lien social entre des milliers de personnes qui vivent aujourd'hui disséminées sur toute l'étendue du territoire.



Un site verdoyant pour une zone d'activités!!!

# Le Photovoltaïque

Les parcs photovoltaïques sont très en vogue car ils rapportent annuellement des sommes coquettes aux propriétaires du foncier, qu'ils soient publics ou privés. Et bon nombre d'élus sont prêts à sacrifier leur environnement pour trouver des moyens leur permettant d'assurer leur réélection.

Officiellement on justifie la destruction de nos espaces verts par... la sauvegarde de la planète. Comprenez qui pourra ! Trois projets de ce type ont été présentés au niveau de la communauté de communes :

- le premier, au Plan des Vaches, sur la commune du Plan d'Aups, a été ajourné suite à une forte mobilisation des associations et d'une pétition que nous avons mise en ligne et qui a recueilli plus de 5 000 signataires. Ceci dit il convient d'être vigilant car dans ce domaine, rien n'est jamais définitif...

-le deuxième de 6 hectares se situe au domaine de Sceaux sur la commune de Saint Maximin. Lors de l'enquête publique, quasiment tous les intervenants (commune riveraine, associations, particuliers, groupe d'opposition) se sont prononcés défavorablement. Même le commissaire enquêteur a conclu son rapport en demandant aux élus de revoir leur copie.

Rien n'y a fait, la Municipalité a voulu tout de même passer en force en tentant de faire voter les élus sans leur laisser le temps de consulter le rapport. Refusant de cautionner cette mascarade les neuf conseillers du groupe d'opposition ont quitté la séance et saisi le contrôle de légalité. Apparemment ce dernier nous a donné raison puisque le maire a indiqué lors du conseil municipal du 31 mars que le sous préfet l'avait menacé !

-le troisième concerne 85 ha de panneaux répartis sur 200 ha de territoire boisé appartenant à un propriétaire privé entre Ollières et Pourcieux. La révision du POS ayant été approuvée par les élus d'Ollières. Seul le représentant de l'Etat peut désormais éviter la déforestation.

De notre côté nous sommes favorables au développement des énergies renouvelables en général, et du photovoltaïque en particulier mais pas à n'importe quel prix. Nous souhaitons, conformément aux recommandations de l'ADEME, que soient privilégiées, les installations photovoltaïques intégrées aux bâtiments où dans sites présentant déjà une pollution antérieure (friches industrielles, anciennes carrières...).

## Vos Elus de l'opposition sur le terrain



Alain Decanis avec (de gauche à droite):  
Mikael Latz, président de la Provence verte et  
Michel Vauzelle Président du Conseil Régional



Réunion sur le développement des transports collectifs organisée par Gérard Piel, Conseiller Régional en présence de Mikael Latz Président de la Provence Verte et Sylvie Massimi Première adjointe Mairie de Brignoles et Conseillère Régionale



Célébration de Mariage



10 ans du CIQ des 2 Routes

# Les élus de l'opposition

**Alain Decanis**



**Blandine  
Gomart-Jacquet**



**Claude  
Nérin**



**Marie-Pierre  
Bouis-Delhomelle**



**Jean-Michel  
Zammit**



**Monique  
Barles**



**Didier Galizzi**



**Hélène Dressayre**



**Gilles Colombani**

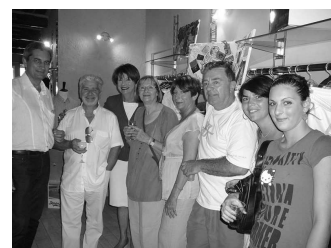
## Vos Elus de l'opposition sur le terrain



**Journées commémoratives**



**Manifestations patriotiques**



**Inaugurations de commerce**



**Manifestations sportives:  
60 ans de l'OSM**



**Participation assemblée générale  
d'association**



**Journée Tibet avec la présidente  
de l'alliance Tibet Chine**

**Un Banquet républicain**  
**ouvert à tous,**  
**à la campagne Maurel\***  
**Le 13 Juin 2010**



*République et Démocratie*

*Venez nombreux partager ce moment, placé sous le thème de l'amitié,  
avec Alain Decanis et son équipe*

Comme l'an dernier, les élus du groupe d'opposition municipale vous invitent à participer à un banquet républicain (daube), qui se déroulera le dimanche 13 juin à la campagne Maurel à Saint Maximin. L'après midi sera organisé un concours de boules.

Pour des raisons d'intendance, le montant de la participation (15€ par adulte et 8€ par enfant) sera perçu en même temps que l'inscription, le 7 juin au plus tard.

Les chèques libellés au nom de Var République Démocratie sont à adresser à Jean Luc Piasco, 502 boulevard Saint Jean, 83 470 Saint Maximin.

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez appeler le 06 83 68 49 23.



### Groupe de l'opposition

Prenez connaissance de l'actualité locale (politique, manifestations, petites annonces, histoire, associations...):

sur le site Internet :  
<http://www.saintmaximin2008.fr>

sur le blog :  
<http://saintmaximin2008.over-blog.com>

sur notre lettre mensuelle d'information.

Pour la recevoir, il suffit de nous communiquer votre adresse email à [alaindec@aol.com](mailto:alaindec@aol.com)

## Devoir de mémoire

Les élus du groupe d'opposition vous convient à participer à une manifestation destinée à honorer la mémoire de Paul Bertin, ancien maire de Saint Maximin, responsable local de la Résistance, qui a été arrêté par la Gestapo et torturé. Pour être sûr de ne pas parler, il a tenté de se suicider. C'est à l'infirmerie qu'il a été libéré par des FFI en armes, quelques dizaines de minutes avant le moment où il devait être fusillé.

Après de multiples interventions nous sommes arrivés à faire en sorte qu'une avenue des Portes du Soleil porte son nom. Il reste maintenant à l'inaugurer.

**La cérémonie aura lieu dimanche 13 juin, 11h00 sur place** (au niveau des logements sociaux des Portes du Soleil) et sera suivie d'un apéritif amical en présence de la famille de Paul Bertin.



Paul Bertin  
Maire de Saint Maximin de 1945 à 1947  
Responsable Local de la Résistance  
Président du Comité de libération le 22 Août 1944